

ABONNEMENT

SAUMUR
Un an... 18 fr
Six mois... 10 fr
Trois mois... 5 fr

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, — — — — 30
Faits divers — — — — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 2 SEPTEMBRE

L'ENREGISTREMENT

Il y a trois ans, M. de Freycinet avait pris l'engagement, à la tribune du Sénat, de mettre un terme aux agissements scandaleux de l'administration de l'enregistrement vis-à-vis des congrégations religieuses.

Mais que signifient les engagements d'un ministre ? C'est un billet que ses successeurs peuvent toujours laisser protester.

La Cour de cassation, ce qui avait une autre portée que les engagements de M. de Freycinet, condamna peu de temps après l'interprétation de l'administration de l'enregistrement et déclara qu'elle n'avait pas le droit d'exiger les déclarations multiples.

Croyez-vous que l'enregistrement tint compte de cet arrêt de la Cour de cassation ? Non, l'administration ne cède jamais et recommence à envoyer ses petits papiers. Elle se moque des procès puisque les contribuables paient les frais.

Ces jours-ci, le tribunal de Langres a été appelé à se prononcer encore une fois sur cette question qui devrait être considérée comme vidée.

Conformément à la Cour de cassation, ce tribunal a donné tort à l'enregistrement. « Attendu, dit le jugement, qu'en appliquant le système de la régie, celle-ci arriverait forcément à absorber en très peu de temps la matière imposable; qu'en somme la loi de 1880, loin de créer un impôt, aurait prononcé une confiscation; qu'ainsi la confiscation de la régie est aussi bien condamnée par l'esprit que par le texte de la loi qui se réfère uniquement aux droits ordinaires de mutations par décès. »

La régie se considérera-t-elle comme battue ? Oh ! que vous la connaissez peu, si vous imaginez cela !

À la prochaine occasion elle enverra ses petits papiers pour exiger les déclarations multiples, comptant toujours soit sur les contradictions des juges, soit sur la timidité des brebis qu'elle s'acharne à tondre légalement ou illégalement. D'autant plus qu'on n'a jamais vu un ministre des finances donner sur les doigts des ronds de cuir qui semblent avoir été créés non pour récolter les impôts, mais pour vexer leurs concitoyens.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES. — Les ministres se réuniront mardi, à Fontainebleau, sous la présidence de M. Carnot.

Après cette date, il n'y aura plus, en septembre, de conseil des ministres que le mardi 26 ou le jeudi 28.

Le succès de M. Floquet. — Avant-hier soir, le comité Floquet avait organisé dans le quartier du Temple une réunion soigneusement triée, afin que le candidat pût parler.

Peine inutile. Dans la salle comme au dehors, on hurlait : Panama ! Panama !

M. Floquet, imitant feu Gambetta à Belleville, a traité de « coquins » ses électeurs qui

lui ont fait une conduite si chaude que la police a dû intervenir.

L'homme qui « présidait » à la distribution des fonds de Panama, heureusement pour lui, a un excellent cocher et des chevaux très rapides.

Ajoutons qu'une bagarre épouvantable a eu lieu dans la rue d'Angoulême. Il y a eu beaucoup de personnes très maltraitées.

CLÉMENCEAU. — A son retour dans le Var, Clémenceau a essayé d'organiser un comité imposant, composé de tous les maires de l'arrondissement de Draguignan.

Il n'a pu en persuader que trente et un sur soixante-six.

M. DUCRET. — M. Ducret, sur les conseils de ses avocats qui n'ont trouvé aucun cas de cassation, s'est désisté de son pourvoi afin de ne pas perdre le bénéfice de la prison préventive qu'il a faite jusqu'à ce jour.

LES CAISSES D'ÉPARGNE. — Les caisses d'épargne ont eu un excédent de dépôts dans la dernière décade du mois d'août de 763,201 francs.

LES INCIDENTS DE NANCY. — Les terrassiers français, arrêtés pour bris de clôture et violence, ont comparu devant le tribunal correctionnel au nombre de douze.

Deux d'entre eux sont condamnés à quinze jours de prison, les autres à dix jours.

L'ESCADRE RUSSE. — Le gouvernement russe a officiellement décidé la visite d'une escadre russe dans un port français.

Cette visite aura lieu fin courant.

Le gouvernement français n'a pas été diplomatiquement avisé du port — Toulon ou Brest — où aura lieu cette visite, qui sera l'occasion de fêtes solennelles.

Les officiers des navires russes seront invités à Paris, où des fêtes auront lieu en leur honneur.

NÉGOCIATIONS FRANCO-SIAMOISES. — Contrairement aux assertions des journaux anglais, les négociations franco-siamoises continuent dans les meilleures conditions.

Aucune complication n'est probable.

LES FRANÇAIS EN ALLEMAGNE. — Deux Français arrêtés récemment à bord de l'Insect, sous la prévention d'espionnage, ont demandé à être mis en rapport avec l'ambassade de France à Berlin, ce qui leur a été refusé.

EN RUSSIE. — Le ministre de l'agriculture et des domaines de l'Etat enverra prochainement en France et d'autres pays des agronomes expérimentés pour y étudier l'organisation des syndicats agricoles.

LE PRINCE DE NAPLES. — Le Secolo désapprouve en termes énergiques le voyage du prince de Naples à Metz à l'occasion des manœuvres.

« C'est là, dit ce journal, une vraie manifestation politique.

» L'Italie devait à tout prix éviter de s'associer à une semblable démonstration qui ne fera que nuire au crédit du pays. »

MINEURS FRANÇAIS ET ANGLAIS. — Le comité de direction du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais vient, sous les signatures de MM.

Basly et Lamendin, députés, de lancer un appel exposant les motifs de la grève des mineurs anglais.

MM. Basly et Lamendin rappellent que la solidarité et la communauté de leurs intérêts lie entre eux les mineurs de toute l'Europe. Ils disent que si les salaires baissent en Belgique, en Allemagne et en Angleterre, le contre-coup se fera sentir en France, et ils invitent les mineurs français à ne pas extraire une benne de plus que la quantité normale.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 1er septembre 1893.

Nos rentes, dont c'est aujourd'hui la liquidation, montrent une certaine fermeté, mais elles manquent de ressort. Le 3 0/0 se tient à 99.17. Le 4 1/2, sur lequel on relève des achats assez importants, s'élève à 104.62.

L'Italien s'arrête à 83.75.

L'Extérieure, favorisée au début par un mouvement de reprise assez vif, est ramenée à 62 1/32.

Les sociétés de crédit sont restées à leurs cours précédents.

La Banque de France cote 4.075.

Le Crédit Foncier est à 962.50. Dans sa séance hebdomadaire du 30 août, le Conseil d'administration a autorisé pour 2,570,709 fr. de nouveaux prêts, dont 2,073,300 fr. en prêts fonciers et 497,409 fr. en prêts communaux.

Le Comptoir National d'Escompte ne se modifie pas à 483.75.

On traite le Crédit Lyonnais à 775 et la Société Générale à 467.50.

L'action des Immeubles de France vient de conquérir le pair et s'y maintient en clôture.

Par ses traités avec la maison Menier, une des plus puissantes qui existent, la Société du Patin Cabouchou fer peut être en mesure de servir, sans retard, tous les patins et talons de caoutchouc fer qui pourraient lui être demandés pour les armées. Les actions commencent à être recherchées, mais les demandes sont particulièrement nombreuses sur les Parts de fondateur dont le prix est plus abordable; on les traite à 77.50.

L'obligation des Chemins Economiques finit à 423.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 2 SEPTEMBRE

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Table with 2 columns: Baromètre and Thermomètre. Data points for Hier soir, Ce matin, Midi, Hausse, Baisse, and Température minima de la nuit.

INVALIDATION

Sous ce titre impudent, nous lisons encore dans le Courrier de Saumur les jérémiades piteuses et risibles d'un très blackboulé mais encore plus rageur candidat qui n'ose même pas y apposer sa signature et la remplace par une étoile, alors qu'il n'est même pas une étoile filée.

Si le candidat errant, à la recherche d'une circonscription qui veuille bien honorer ses reliques parlementaires, est trop possédé de la nostalgie de la tribune, que ne cherche-t-il à

entrer au Sénat, au milieu des Pères Conscrits, ainsi nommés, disait Rochefort, parce qu'ils sont revenus à l'âge d'être conscrits et même au-dessous ?

Certains collèges électoraux ont des trésors d'indulgence pour les invalides de la politique.

Qu'il aille grossir, dans cette assemblée, une majorité dont l'insignifiance parlementaire est la seule vertu... peu nous en chaut. J. D.

ABSTENTION

Nous recommandons d'une façon toute particulière, non pas l'abstention, mais un article de M. Desgenais qui a paru sous ce titre dans le Courrier d'hier.

Il y a de tout là-dedans : il y est question de 1848, de l'orléanisme, du cléricalisme, de M. de Falloux, du Syllabus et même de Carthage.

C'est ce qu'on appelle, en terme de cuisine, un arlequin, une macédoine ou une salade, et ce n'en est pas plus instructif pour cela.

Un seul condiment fait défaut dans ce ragoût d'une digestion pénible.

Il n'y est pas parlé de l'Empire.

Cela me chagrine ; M. Desgenais en a dit tant de bien qu'il peut aujourd'hui s'offrir la fantaisie d'en dire beaucoup de mal.

Et maintenant, lecteurs et électeurs, quand vous vous serez un peu détendu la rate, prenez votre bulletin et allez voter sans vous inquiéter des criailleries de gens dont l'impuissance est à jamais démontrée dans le pays.

Nous savions bien que l'on aurait eu le succès insolent, au Courrier, et que, s'il avait eu la victoire, il n'aurait pas été trop aimable pour les vaincus; nous savions bien également qu'il prendrait mal sa défaite, mais nous n'aurions jamais cru que son humeur rageuse atteignit un tel degré et surtout durât aussi longtemps.

Electeurs, c'est un contrôle que veulent exercer les ennemis de vos libertés. Eh bien ! soit, ils contrôleront des gens courageux qui braveront leurs foudres prétentieuses. J. D.

CORRESPONDANCE

On nous adresse la lettre suivante :

« 1er septembre 1893.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je viens de lire votre article : LE CLERGÉ ET L'ÉLECTION DU 20 AOÛT. L'anecdote ne m'était pas inconnue : je m'en étais entretenu avec l'un des trois prêtres en question. Voulez-vous me permettre de vous dire comment ce prêtre appréciait la théorie de M. Allain-Targé sur l'enseignement religieux enlevé à l'instituteur et réservé au prêtre qui seul, d'après le conférencier, « est capable d'instruire l'enfant sur ses devoirs religieux et de lui enseigner sans commettre d'erreurs la doctrine chrétienne » ?

» Cet ecclésiastique trouvait, en premier lieu, que le candidat radical, cet homme dont la devise est sans doute encore « le cléricalisme, voilà l'ennemi », laissait paraître une sollicitude bien touchante, mais non moins surprenante, en ce qui concerne l'orthodoxie de l'enseignement chrétien dans les écoles.

» Il supposait, en second lieu, que M. Allain-

Targé aurait pu avoir pour les instituteurs et les institutrices laïques un peu plus d'estime, et leur accorder un peu plus d'intelligence et de savoir-faire. Certes, ils le méritent! Comment! il ne les croit pas capables de faire réciter la prière aux enfants, au commencement et à la fin des classes; pas capables de faire apprendre et réciter quelques lignes du catéchisme! Où donc est la difficulté? Où donc le péril pour l'orthodoxie, pour la foi et les mœurs?

» Et d'ailleurs, y eut-il péril, que nos populations chrétiennes, qui paient des impôts aussi bien et mieux que les juifs et les franc-maçons, n'en auraient pas moins le droit d'avoir, pour instruire leurs enfants, des maîtres comme ils en désirent, instruits de leur religion et capables d'en instruire les autres.

» La minauderie du vieux franc-maçon pouvait être une habile manœuvre, la commune dans laquelle il débitait ses *pieuses théories* (lisez *le Chat et les Lapins*) étant très-chrétienne; mais personne ne s'y laissa prendre, ni les ecclésiastiques, ni les autres auditeurs: le bout de l'oreille était par trop visible.

» Ajoutons, pour donner à l'article du *Courrier* sa valeur réelle, que M. Allain-Targé ne s'est pas entretenu avec les trois ecclésiastiques, mais avec l'un d'eux seulement et en particulier.

» Ce jeune prêtre a-t-il fait la réponse qui lui est attribuée au sujet des lois scolaires et de l'enseignement religieux, j'en doute très-fortement, et j'ai pour cela de bonnes raisons.

» Le narrateur de samedi dernier a donc eu tort de dire que « ces messieurs n'avaient rien à objecter à la question ainsi présentée ». S'ils n'ont pas pris publiquement la parole et réfuté M. Allain, c'est qu'un sentiment de discrétion les engageait à garder le silence et qu'ils voulaient dispenser pour une fois le *Courrier de Saumur* de crier à l'ingérence cléricale! le prêtre dans la sacristie!

» Il est vrai que la feuille rouge n'a pas pu se dispenser de pousser son cri favori. Ces derniers jours encore, elle publiait à son de trompe que l'élection de M. de Grandmaison était le résultat d'une campagne menée par les ecclésiastiques et les jeunes abbés fanatiques de l'Anjou vendéen.

» Soyez donc prudents avec ces gaillards-là! Ils n'admettent qu'une chose: que leurs adversaires se soumettent sans souffler mot et se tournent modestement pour recevoir les coups. Sinon, ils poussent des cris de rage. Dieu merci! il est encore permis de leur résister sans compromettre sa dignité.

» Recevez, etc.

» UN ABONNÉ. »

UN FARCEUR

Dans le *Courrier de Saumur* d'hier, la modeste étoile qui personnifie l'homme au passé illustre, au manteau d'hermine et à la langue clouée au palais... Bourbon, signale comme un motif d'invalidation les photographies de M. de Grandmaison distribuées aux électeurs.

Or savez-vous par qui fut innové dans la circonscription ce mode de propagande?

Savez-vous qui s'en est servi le premier dans le Saumurois?

M. Allain-Targé, lui-même!!!

Un de nos amis qui habite la campagne nous affirme le fait et nous en envoie plusieurs exemplaires, qu'il vient de retrouver dans un lot de vieux papiers oubliés au grenier.

Curieux, tout de même, l'aplomb de ces gens-là.

Allons, *Courrier*, vite, faites-nous l'éloge de Daguerre.

Vous n'aurez qu'à dire le contraire de ce que vous avez dit, c'est très simple pour vous à qui la chose arrive souvent. J. D.

LOI relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national

Art. 1^{er}. — Tout étranger non admis à domicile, arrivant dans une commune pour y exercer une profession, un commerce ou une industrie, devra faire à la Mairie une déclaration de résidence en justifiant de son identité dans les huit jours de son arrivée. Il sera tenu, à cet effet, un registre d'immatriculation des étrangers, suivant la forme déterminée par un arrêté ministériel.

Un extrait de ce registre sera délivré au déclarant dans la forme des actes de l'état civil, moyennant les mêmes droits.

En cas de changement de commune, l'étranger fera viser son certificat d'immatriculation dans les deux jours de son arrivée, à la Mairie de sa nouvelle résidence.

Art. 2. — Toute personne qui emploiera sciemment un étranger non muni d'un certificat d'immatriculation sera passible des peines de simple police.

Art. 3. — L'étranger qui n'aura pas fait la déclaration imposée par la loi dans le délai déterminé ou qui refusera de produire son certificat à la première réquisition, sera passible d'une amende de 50 à 200 francs.

Celui qui aura fait sciemment une déclaration fautive ou inexacte sera passible d'une amende de 100 à 300 fr., et, s'il y a lieu, de l'interdiction temporaire ou indéfinie du territoire français.

L'étranger expulsé du territoire français, et qui y serait rentré sans l'autorisation du Gouvernement, sera condamné à un emprisonnement de un à six mois. Il sera, après l'expiration de sa peine, reconduit à la frontière.

L'article 463 du Code pénal est applicable

aux cas prévus par la présente loi.

Art. 4. — Les produits des amendes prévues par la présente loi seront attribués à la caisse municipale de la commune de la résidence de l'étranger qui en sera frappé.

Art. 5. — Il est accordé aux étrangers visés par l'article 1^{er}, et actuellement en France, un délai d'un mois pour se conformer aux prescriptions de la loi.

Bulletins contestés

Nous appelons l'attention de nos amis sur l'importance qui s'attache aux bulletins contestés.

Il importe d'empêcher l'incinération de ces bulletins et d'en réclamer l'annexion au procès-verbal.

Telle est d'ailleurs la prescription formelle édictée par le décret du 2 février 1852, art. 16 et 30.

Les cartes électorales

Les cartes non retirées pourront être réclamées demain dimanche, pendant toute la durée du scrutin, aux lieux de vote.

A qui la bicyclette?

Dimanche soir, M. Pelou, expert-géomètre, rue du Marché-Noir, a trouvé à sa porte une bicyclette qu'il a remise chez lui, en attendant que son propriétaire vienne l'y réclamer.

Appel des réservistes en 1893

Pour ne laisser aucun doute dans l'esprit des réservistes qui doivent répondre à la convocation du 5 septembre, nous indiquons, à nouveau, les unités qui doivent y prendre part :

1^{re} INFANTERIE

Les hommes des classes 1883, 1886 et 1887, affectés aux 4^e, 5^e et 6^e bataillons du régiment d'infanterie de réserve, ceux affectés aux 4^e, 5^e et 6^e compagnies de dépôt, et enfin les hommes appartenant à la section hors rang du régiment d'infanterie de réserve doivent seuls répondre à l'appel.

2^{es} ARMES SPÉCIALES

A la même date, les réservistes des classes 1883 et 1887 des régiments de tirailleurs.

Les sapeurs-mineurs du régiment du génie, les sapeurs du chemin de fer du génie et les réservistes de l'artillerie de forteresse qui n'ont pas été convoqués par ordre d'appel individuel.

Le 9 octobre, les hommes des régiments d'artillerie divisionnaire ou de corps qui n'ont pas été convoqués par ordre d'appel et ceux des régiments de pontonniers.

A cette dernière date, les réservistes sapeurs-conducteurs du régiment de génie.

Congé mensuel des facteurs locaux et ruraux

Une circulaire vient d'être adressée aux directeurs des postes, en vue d'assurer le jour

de repos chaque mois accordé par le Parlement aux facteurs locaux et ruraux.

Les sous-agents auront aussi douze jours de repos par an, avec faculté de prendre ce repos en une ou plusieurs fois.

La charrue à vapeur

Des expériences de défonçage à la charrue à vapeur ont eu lieu, mercredi, chez M. Fouquereau-Lenfant, chemin de Saint-Léonard, près Angers.

Toute la journée, de très nombreux spectateurs ont suivi les expériences. Nous avons remarqué MM. Bessonneau, Loubray, Rogereau et un grand nombre d'horticulteurs d'Angers.

La charrue à vapeur, un Brabant double, a défoncé 75 ares dans la journée. Ce beau résultat n'avait jamais été obtenu par les autres charrues à vapeur.

Débit de chasse

La chasse est à peine ouverte que déjà les gendarmes font la chasse aux chasseurs et, plus heureux que beaucoup de ces derniers, ils ne reviennent pas bredouilles.

Lundi dernier, les gendarmes de Nueil s'en allaient en patrouille, vers sept heures du soir, quand en montant la côte des Oisillons, sur la route de Moutreuil à Vibiers, ils entendirent un coup de fusil.

A cent pas ils virent un brave homme qui courait dans un chaume ramasser deux perdrix. Ils le rejoignirent et lui demandèrent ses permis de chasse. Il n'en avait pas.

L'occasion l'avait tenté, il avait vu une compagnie de perdreaux venir s'abattre dans son champ, il avait empoigné son fusil et il avait tiré dans le tas, en tuant deux.

Les gendarmes ont déclaré procès-verbal à ce pauvre homme qui a déclaré se nommer Henri Lesèvre, fermier aux Oisillons.

Ils lui ont confisqué son fusil, mais il lui ont laissé ses perdreaux. C'est une consolation.

Capitaine de gendarmerie

M. Guénnin (Rémy-Léon-Joseph), capitaine adjudant-major au 140^e régiment d'infanterie, est nommé capitaine de gendarmerie à Angers, en remplacement de M. Bertrand, nommé à Courbevoie.

Départ du général Fabre

Hier matin, M. le général Fabre, promu commandant de corps d'armée, à Toulouse, a passé à Angers une grande revue d'adieu sur la place du Champ-de-Mars.

Grave accident causé par une arme à feu

On rapporte au *Petit Courrier* qu'un grave accident serait arrivé ces jours derniers au lieu dit La Roche, près Briollay.

Le nommé Cottenceau, fermier, parlait en voiture à la chasse, avec ses deux enfants, lorsque, subitement, un coup de fusil qu'il tenait dans la main droite partit.

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE. — Le Procès

(Suite)

Ariane changea de couleur, mais elle se domina pour cacher son trouble.

— C'est la jeune fille? demanda-t-elle négligemment.

— La jeune fille de l'autre jour, oui, Mademoiselle.

— Faites entrer! commanda M^{lle} de Millanges, dont la voix tremblait.

Louise introduisit l'ouvrière.

Celle-ci entra sans précipitation, s'excusa du retard, débatta lentement le chapeau, parla des travaux qui étaient nombreux à cette époque. Elles étaient littéralement sur les dents.

Ariane piétinait d'impatience, et quand la femme de chambre se fut éloignée, elle courut vivement à l'ouvrière :

— Vous avez du nouveau? demanda-t-elle.

— Hélas! soupira Bluette.

— Vous n'avez pas réussi?

— Mériadeck a fait tout ce qu'il a pu. Et je suis sûre de lui. Il se mettrait au feu pour moi. Il avait l'air assez penaud, le pauvre garçon, quand il est venu m'annoncer le résultat négatif de sa tentative. Mais il m'a donné des explications. La surveillance est très grande, paraît-il. Des ordres sévères ont été donnés pour ne laisser communiquer le prisonnier avec personne. Bien que son patron fournisse la prison de pain, Mériadeck n'a pas affaire directement au personnel. Il a dû prendre la place d'un camarade pour avoir l'occasion de causer avec les gardiens; mais jusqu'ici tous ceux qu'il a tâtés, comme on dit vulgairement, sans leur dire de quoi il s'agissait, ont refusé. Ils ont peur de perdre leur place. Cependant il ne désespère pas encore tout à fait et il m'a demandé de lui laisser encore la lettre.

— Et vous ne la lui avez pas reprise?

— Non, Mademoiselle. J'aurais préféré vous apporter une meilleure nouvelle; mais soyez persuadée que Mériadeck et moi nous ferons tout, nous profiterons de la plus petite occasion.

— Je vous en serai bien reconnaissante.

— Mais si je ne puis pas vous annoncer le succès de notre entreprise, ajouta Bluette, je

pnis du moins vous donner des nouvelles de M. de Cordouan.

— Votre ami l'a vu?

— Pas lui; mais il a interrogé les gardiens... comme il savait, n'est-ce pas, que je m'intéressais au prisonnier. Il paraît que M. de Cordouan va très bien; il avait été très abattu pendant les premières heures, il avait refusé de manger, et on a cru un moment qu'il voulait se laisser mourir de faim; mais depuis quelque temps, depuis la visite que lui a faite son grand-père, depuis surtout que celui-ci a envoyé un petit billet que l'on a lu au greffe et que l'on a laissé parvenir sans en bien comprendre la signification, depuis ce moment il a repris toute son énergie, tout son courage. Il mange, il est même gai et il semble avoir de l'espoir.

Ariane interrompit la jeune fille.

— Et vous connaissez le sens de ce billet?

— On l'a dit à Mériadeck... « Elle ne l'abandonne pas... Espère! »

M^{lle} de Millanges tressaillit. Elle comprenait tout. C'était après l'entrevue qu'elle avait eue avec l'amiral de Cordouan, que celui-ci avait envoyé ces mots à son petit-fils.

Edgar savait donc qu'elle croyait en lui,

qu'elle l'attendait. C'était cela qui lui avait remis au cœur l'espérance.

Il pensait toujours à elle. Il l'aimait toujours. Dans son malheur, c'était le souvenir de son amour qui était sa seule lumière, son seul sourire.

Et elle cesserait de songer à lui, de le désirer! Non, non, jamais!

Bluette semblait deviner ce qui se passait dans l'esprit de la jeune fille, car elle se gardait bien de l'interrompre.

Néanmoins, elle ne pouvait pas rester trop longtemps en tête-à-tête avec M^{lle} de Millanges sans éveiller l'attention, l'étonnement peut-être de la femme de chambre.

Elle songeait à prendre congé.

— Je vais quitter Mademoiselle, dit-elle.

— Déjà? fit instinctivement Ariane. Je n'ai pas encore essayé mon chapeau.

— Si Mademoiselle veut le mettre maintenant?

Et la jeune ouvrière le sortit du carton.

— Je suis heureuse de vous avoir vue, dit M^{lle} de Millanges pénétrée; vos paroles m'ont fait du bien, m'ont mis la joie au cœur.

Bluette avait pris le chapeau sur son poing et le présentait en pleine lumière.

La charge vint grièvement le blesser à la main gauche, en lui enlevant le pouce et lui brisant deux autres doigts, dont l'amputation sera nécessaire.

Les enfants, qui étaient dans le véhicule, de chaque côté de leur père, n'ont pas été atteints.

Cottenceau fut transporté à une ferme, où il reçut les premiers soins.

De là, il fut conduit à son domicile.

Un pauvre enfant

Mardi soir, un jeune enfant, harassé et souffrant, se présenta chez M. Deshaies, cordonnier à Nantes, et, timidement, demanda un gîte pour la nuit.

M. Deshaies voulut savoir le nom du pauvre gamin et d'où il venait, mais ses questions restèrent sans réponse. L'enfant dit seulement : « J'ai faim ».

Charitable et excellent homme, il lui donna alors à manger, puis, un de ses amis se trouvant là, il lui confia l'enfant qui consentit à partir chez lui pour y trouver un asile.

Interrogé le lendemain, il a répondu avec des larmes qu'il se nommait Remaud, âgé de 12 ans, demeurant à Angers, 27, rue de Rennes.

Il a quitté ses parents depuis le 23, parce qu'ils le battaient et que la vie était insupportable pour lui.

Ce jeune voyageur, après un nouvel interrogatoire devant M. le procureur de la République, a été déposé à la maison d'arrêt en attendant les renseignements qui ont été demandés à Angers.

Au reçu de cette nouvelle, un rédacteur du *Patriote* s'est transporté au 27 de la rue de Rennes, à d'Angers, où la famille Remaud est absolument inconnue, de même, du reste, que dans tout le quartier.

Il y a donc lieu de penser que le jeune vagabond a intérêt à cacher l'adresse de ses parents, puisqu'il a trompé la police en lui donnant celle fantaisiste que l'on sait.

Ecole de médecine et de pharmacie d'Angers

La session de pharmacie, présidée par M. le professeur Planchon, s'est terminée avant-hier par la réception des sept candidats admis à subir le quatrième examen. Ils ont tous été jugés dignes du titre de pharmacien de 2^e classe.

MM. Blais, Besnard, Morillon et Rozeray ont reçu leur diplôme pour exercer dans le département de Maine-et-Loire; M. Drouet pour la Mayenne, et M. Lemonnier pour la Sarthe.

Gare au feu

De tous côtés on signale des incendies occasionnés par la sécheresse. Nous croyons devoir recommander aux fumeurs, dans la campagne, de veiller avec le plus grand soin à bien éteindre leurs allumettes.

L'autre jour encore, le feu prenait dans un champ, à Sorges. Des herbes sèches ont été consumées sur plus d'un hectare.

Grâce aux prompts secours, on a pu circonscire l'incendie qui aurait pu prendre des proportions considérables.

Encore les bohémien!

On écrit de Civray-sur-Cher :

« Encore un exploit des bohémien.

« Jeudi, un de ces individus, profitant que M. Beauvais, maçon, demeurant commune de Civray, était avec sa famille à vendanger, s'introduisit chez lui en brisant une vitre.

« M. Beauvais, rentrant quelques instants après, s'aperçut de la disparition de quelques vêtements et de l'effraction qui venait d'être faite.

« Prévenir les voisins et courir après le voleur fut l'affaire d'un instant; aussi parvint-on à l'atteindre et à l'amener au poste, sous bonne escorte, où il fut incarcéré, en attendant la gendarmerie. »

Le choléra à Nantes

On constate une amélioration dans l'état sanitaire de Nantes.

Le nombre des cas, qui était de 20 par jour la semaine dernière, n'est plus que de 6 ou 8.

Jeudi on comptait 378 cas et 243 décès depuis le commencement de l'épidémie.

Hier, on a fait afficher dans toute la ville des avis invitant les habitants à ne se servir que d'eau bouillie.

Mieux vaut tard que jamais.

La monnaie d'argent

M. Peytral, ministre des finances, se propose de procéder, dans les premiers jours du mois de septembre, à un comptage de la monnaie divisionnaire d'argent des cinq puissances adhérentes à l'union monétaire latine :

France, Italie, Suisse, Belgique et Grèce.

A cet effet, toutes les caisses publiques, y compris les bureaux de poste et les guichets des grandes compagnies de chemins de fer, seront invitées à opérer le triage dans leur encaisse, à une date qui sera fixée ultérieurement, des pièces de 2 fr., 1 fr. et 50 centimes.

Cette opération permettra au ministre des finances de se rendre un compte exact de l'importance des monnaies étrangères qui circulent actuellement en France.

Le droit d'accroissement

Le tribunal civil de Langres vient de rendre, en faveur des religieuses de la Providence, un jugement énonçant ces décisions de principe :

L'accroissement opéré par le décès d'un congréganiste doit être déclaré seulement au bureau du domicile du décédé qui se trouve être le bureau du siège social de la congrégation. L'administration n'est pas fondée à

exiger une déclaration partielle à chaque bureau pour les immeubles situés dans son ressort.

Est nulle la contrainte décernée même par le bureau du siège social où aurait dû être passée la déclaration unique, lorsque cette contrainte tend à obliger la congrégation à faire une déclaration partielle et portant seulement sur les biens situés dans la circonscription de ce bureau.

En conséquence, le tribunal a débouté l'administration de l'enregistrement de ses conclusions, tant principales qu'accessoires; la condamnée en outre aux dépens.

Du même jour, jugement identique entre l'administration de l'enregistrement et la Congrégation du Cœur immaculé de Marie dont le siège social est à Saint-Loup-sur-Aunjon, arrondissement de Langres.

État-civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 2 septembre. — Léon Durckel, 13 mois, place de l'Hôtel-de-Ville.

FAITS DIVERS

LA LÉGION D'HONNEUR

L'ordre compte aujourd'hui quarante-trois Français possédant la dignité de grand-croix. Le plus ancien est le duc de Nemours, dont la nomination remonte au 3 août 1830; puis le prince de Joinville, nommé en 1839, et le duc d'Aumale en 1842.

Cinq civils seulement sont grands-croix.

MM. Benedetti et Fournier, anciens ambassadeurs; Ferdinand de Lesseps, Pasteur et Tirman, l'ancien gouverneur de l'Algérie.

Il existe cent douze Français possédant la dignité de grand-officier, dont trente-six civils.

Le nombre des étrangers pourvus de la dignité de grand-croix ou de grand-officier est beaucoup plus considérable; il est de cent douze pour la première et de deux cent cinquante et un pour la seconde.

Tous les souverains étrangers, même la reine de Madagascar, sont grands-croix, à l'exception de l'empereur Guillaume II, de l'empereur de Chine, de la reine Victoria, du petit roi d'Espagne et de la jeune reine de Hollande.

Parmi les grands-croix étrangers, on peut citer le prince de Bismarck, MM. Léon y Castillo, ambassadeur d'Espagne à Paris; de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, et Essad-Pacha, ambassadeur de Turquie; Delyannis et Tricoupis, Frère-Orban et Sagasta, de Giers et Vannowski, le premier ministre et le ministre de la guerre de Russie; Osman-Pacha, le défenseur de Plewna, etc., etc.

Pour faire les vendanges! — Sainte-Marie, île de Ré (Charente-Inférieure), le 28 septembre 1892. Vos Pilules Suisses m'ont guéri radicalement des maux d'estomac, des douleurs d'intestins et des renvois dont je souffrais jour et nuit. Je suis débarrassé de tous ces maux; vos Pilules Suisses m'ont permis de faire les vendanges sans souffrance. Vous pouvez publier ma lettre.
(Sig. lég.) ROBERT RENAUD, ex-maréchal.

Dernières Nouvelles

MM. GOBLET ET FLOQUET

Il se passe quelque chose de très curieux entre MM. Floquet et Goblet.

M. Floquet, qui a de bonnes raisons de redouter un échec demain, appuie M. Goblet dans le 1^{er} arrondissement contre M. Muzet, dans l'espoir d'aller siéger à sa place au Sénat.

M. Goblet, naturellement, accepte le concours de M. Floquet, mais il ne le lui rend pas dans le onzième, parce qu'il ne se soucie pas de voir M. Floquet au palais Bourbon.

C'est donc Floquet roulé par Goblet.

TRAFIQUAGE

On annonce que le comité qui avait soutenu M. Lagasse, l'avocat de Ravachol, contre M. Floquet, fait désister son candidat en faveur de l'ancien président de la Chambre III.

LES ÉLECTEURS DE M. FLOQUET

M. Floquet devait assister hier soir à une réunion publique, salle du Commerce, faubourg du Temple. A la suite des incidents d'avant-hier soir, la réunion a été contremandée.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
5 récompenses dont 31 médailles d'or.
Le Seul Véritable Alcool de Menthe c'est
L'ALCOOL DE MENTHE RICQLÈS
RECOMMANDÉ contre les MOINDRES MALAISES
Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif.
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EXIGER LE NOM DE RICQLÈS SUR LES FLAGONS

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

GIBIER

Arrivages tous les jours

AUJOURD'HUI

Perdrix, dep. 1 25

Cailles, Pigeons, Tourterelles, Lièvres

Lapins, depuis 1 fr. 25

Le Gérant : G. JOUAUST.

Ariane se récria.

— Mais il est affreux! dit-elle.

La modiste se mit à rire.

— C'est exprès.

— Comment, exprès?

— Pour avoir l'occasion de revenir bientôt, si j'avais de bonnes nouvelles.

— C'est juste.

— Maintenant vous allez me faire une scène.

— Une scène?

— Devant la femme de chambre... Oh! vous pouvez m'injurier.

— Vous injurier? Quand je voudrais...

— Oui, oui, ne craignez rien... Frappez fort. Il faut donner le change.

Ariane avait compris.

Elle sonna.

M^{lle} de Millange paraissait très excitée, très en colère.

— On n'a pas idée de ça, disait-elle; comment on qu'on vienne m'apporter de pareils chapeaux, à moi!

Bluette dit tout bas :

— Les injures, maintenant. Allez, ne craignez rien.

— Mais vous êtes donc folle, Mademoiselle.

Où avez-vous la tête? Je vous ai pourtant expliqué ce que je voulais.

La femme de chambre entra.

L'ouvrière courbant la tête, très confuse.

— Qu'y a-t-il donc? demanda la soubrette.

Ariane prit le chapeau, le froissant, le chiffonnant. Elle le mit en paquet, en boule, et le jeta.

— Voici ce que Mademoiselle me rapporte! C'est le chapeau bleu... Il était bien mieux auparavant.

— Assurément, fit Louise, qui le ramassa. Celui-ci est affreux.

M^{lle} de Millanges se tourna vers Bluette.

— Vous direz à votre patronne, Mademoiselle, que je suis très mécontente d'elle.

— Dites de moi aussi, fit l'ouvrière à voix basse.

— Et de vous aussi, de vous surtout à qui j'avais expliqué ce que je voulais.

L'amie de Mériadeck prit des mains de la femme de chambre le malencontreux chapeau.

— Nous allons le refaire, Mademoiselle, fit-elle d'un air contristé.

— Et quand l'aurai-je?

— Le plus tôt possible. Mais je ne puis pas

fixer le jour à Mademoiselle.

— C'est bien, dit Ariane, d'une voix sévère; je compte sur vous.

Et, à la dérobée, elle serra affectueusement la main de la jeune fille.

— A bientôt, murmura-t-elle.

Un coup d'œil lui répondit.

M^{lle} de Millanges se tourna vers Louise.

— Reconduisez mademoiselle.

En sortant, la femme de chambre dit à l'ouvrière :

— Mademoiselle a un grain pour sûr. Elle devient impossible avec ses chapeaux.

Bluette ne répondit pas... Elle paraissait consternée.

Bluette eut avec M^{lle} de Millanges plusieurs autres entrevues qui se passèrent à peu près de la même façon. Mériadeck avait échoué. Il lui avait été impossible, jusqu'au jour du procès, où il avait pu, dans la cour de la prison, comme nous le savons, remettre dans la main de M. de Cordouan le dernier billet écrit par M^{lle} de Millanges, il lui avait été impossible, disons-nous, de communiquer avec le prisonnier.

Le pauvre garçon se désolait, car la jeune modiste ne lui laissait pas de repos. Elle lui reprochait d'être maladroit, de ne pas l'aimer.

Elle était impitoyable.

Mériadeck voulait-il lui proposer quelque partie, le dimanche, quelque promenade...

Elle répondait sèchement :

— Quand vous aurez réussi.

Voulait-il l'embrasser.

Elle le repoussait vivement.

— Pas avant le jour où vous aurez fait ce que je vous demande.

L'amoureux disait tristement :

— Mais ce n'est pas facile.

— Si c'était facile, je ne vous le demanderais pas.

— Mais quelle idée vous a prise ainsi! Qui vous fait vous intéresser de cette sorte à un homme que vous ne connaissez pas, car vous ne le connaissez pas, M. de Cordouan?

— Je ne l'ai même jamais vu, je vous l'ai dit.

— C'est de la folie!

Et Mériadeck donnait depuis longtemps au diable et M. de Cordouan, et M^{lle} de Millanges et ses billets, mais il n'osait pas désobéir à Bluette; il se résignait et recommençait ses tentatives.

(A suivre.)

A. COURTET, entrepositaire, rue Daillé, à Saumur

SUCRE POUR VENDANGES

Par 1,000 kilos — 70 francs les 100 kilos.

Tribunal de commerce de Saumur

Concordat Eluère

Par jugement du 1^{er} août 1893, le Tribunal de commerce de Saumur a homologué le concordat consenti au sieur Eluère, ex-entrepreneur à Saint-Hilaire-Saint-Florent, par la majorité de ses créanciers.

Les conditions de ce concordat sont :

1^o Abandon d'actif, et abandon de leurs créances par M^{me} Eluère et M. Boisard ;

2^o Promesse de payer 50 francs par mois entre les mains de M. Doussain, syndic, chargé de faire la répartition aux créanciers, ainsi que de toutes sommes provenant d'héritages ou autres.

Tribunal de Commerce de Saumur

Faillite Chevet

Par jugement du 4^{er} août 1893, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré les opérations de la faillite du sieur Chevet, ex-débitant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, closes pour néant d'actif.

Etude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire).

VENTE

Le DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 1893, à une heure, à l'Humeau-de-Bray, commune de Saint-Macaire-du-Bois, au domicile de M. Legoyat, ancien boulanger, M^e PASQUIER, notaire, procédera à la Vente aux enchères publiques :

I. — Des meubles meublants, objets et effets mobiliers dépendant de la succession dudit M. Legoyat, et notamment : armoire, buffet, chaises, tables, lits complets, draps, cuisinière, et autres bons objets.

II. — D'un Fonds de commerce de boulangerie avec tous les ustensiles et accessoires y attachés, deux voitures, cheval et harnais.

Au comptant, plus 10 0/0.

VENTE

A L'AMIABLE

D'une MAISON

D'un très bon rapport

Située rue de l'Arrière, n° 11, et ayant sortie sur la rue de la Visitation.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M. BENARD, marchand-épicié, rue de la Visitation, n° 91, Saumur.

Etude de M^e ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

A VENDRE A L'AMIABLE

1^o La Terre des Tranchaudières, située à 3 kilomètres de la station de Cinq-Mars-la-Pile, d'une contenance de 314 hectares, fermés, bois et vignes.

Très belle chasse (perdreaux, ièvres, faisans).

2^o La propriété de Bois-le-Comte, à Cinq-Mars, bords de la Loire.

Château, meublé ou non, jardin et parc d'une contenance de 6 hectares.

A VENDRE UNE

MAISON bourgeoise

SITUÉE

Au Pont-Fouchard, commune de Baugeux,

Comprenant :

Rez-de-chaussée composé : de vestibule, salon, salle à manger, cuisine ;

Au premier étage : quatre chambres à coucher, grenier au-dessus ; Jardin d'agrément et clos.

Le tout d'une contenance de cinquante-cinq ares.

S'adresser à M. GIRARD, expert-géomètre, rue Pavée, 4, Saumur.

JEUNE HOMME, 25 ans, libéré militaire, mécanicien, cherche place. Ecrire C. D., poste restante, LA FLÈCHE.

VIN ROUGE VIEUX Récolte 1887, A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

Grandes et Belles Caves

Celliers et Pressoir

Situés entre Dizy et Ay, au centre du commerce de Champagne.

S'adresser, soit à M. MACHET, à Dizy, soit à M^e MACHET, notaire à Athis (Marne).

A LOUER OU A VENDRE

MAISON

Et Vaste JARDIN

La maison avec grandes servitudes pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, à M. BIZERAY, au Jagueneau.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
REÇUS & BONS À SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES ET FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureau : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveaux-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.

Le journal LA JEUNE MÈRE, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Davier et d'Orléans

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie supérieure

Grand choix de Boîtes Baptêmes et Marraines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demander le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C^e

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^e

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur nature de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} SEPTEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	99 30	Banque de France	4045	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	388 50	Compagnie parisienne du Gaz	368
3 0/0 amortissable	98 90	Banque d'Escompte	80	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	485	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	27 75
4 1/2 1883	104 50	Comptoir national d'Escompte	483 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	475	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	27 75
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	961 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	478	— 6 0/0 2 ^e série	100 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	574 75	Crédit Industriel et Commercial	778 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	412 75	— obligations à lots	141 25
— 1865 4 0/0	543	Crédit Lyonnais	85	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	473	FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	428	Crédit Mobilier	85	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		— 3 ^e	
— 1871 3 0/0	418	Dépôts et Comptes courants	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	455	Emprunt russe 1862 5 0/0	
— 1875 4 0/0	545	Société Générale	468	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	458 75	— 1889 4 0/0	
— 1876 4 0/0	546	Est	965	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	461 25	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série	
— 1886 3 0/0	424	Paris-Lyon-Méditerranée	1532	Nord 3 0/0 r. à 500	472	—	
		Midi	1340	Orléans 3 0/0 r. à 500	463	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
				VALEURS ÉTRANGÈRES		—	
				Autrichien 4 0/0 or.	97 50	Cie foncier égypt. 4 0/0 r. à 500	
				Dette d'Égypte 6 0/0	104 77		
				Extérieur 4 0/0	62 25		
				Hongrie 4 0/0 or.	94 25		
				Italie 5 0/0	33 75		
				Portugal 3 1/2 1884	—		

SCRUTIN DE BALLOTAGE DU 3 SEPTEMBRE

RECENSEMENT OFFICIEL DES VOTES

Arrondissement de Saumur

COMMUNES	Scrutin de ballottage			Scrutin du 20 Août			
	INSCRITS	VOTANTS	DE GRANDMAISON	VOTANTS	BENCHER	ALLAIN-TARGÉ	DE GRANDMAISON
Canton de Doué							
Brigné	457	91	82	122	12	37	78
Concourson	253	204	192	219	4	27	186
Dénézié	219	121	109	176	15	29	131
Doué	971	500	437	795	69	295	417
Douces	375	236	211	321	18	87	216
Forges	55	38	37	52	12	8	32
Saint-Georges	294	159	149	242	39	69	133
Louresse	271	179	173	207	23	15	167
Martigné	562	229	211	423	106	172	450
Martigné	85	69	68	76	11	3	61
Monfort	49	39	37	42	»	3	39
Seulangery	253	153	133	204	17	58	125
Les Verchers	419	278	268	347	24	37	283
Les Ulmes	194	127	116	156	9	32	114
Totaux	4157	2423	2223	3387	359	872	2127
Canton de Genes							
Ambillou	279	180	165	225	53	39	131
Chamellier	172	84	77	131	51	36	44
Chenebille-l.-Tuffeaux	282	135	83	227	42	129	55
Coutures	165	53	39	131	28	86	17
Genes	533	200	149	415	64	266	143
Saint-Georges	277	85	75	200	57	72	70
Maille	209	100	90	172	60	45	65
Marce	190	91	62	156	51	67	36
Mayant	66	46	36	53	3	14	36
Le Tourail	188	129	119	160	27	39	93
Veres-Cunault	232	68	59	175	41	73	60
Totaux	2592	1171	954	2046	476	806	750
Canton de Montreuil-Bellay							
Aligné	198	150	141	172	4	25	143
Arché	280	142	117	230	45	97	87
Bessay	92	83	83	84	2	4	78
Cham	186	138	129	153	6	20	127
Chendray-Macouard	247	138	135	204	36	36	131
Chorchaamps	142	98	96	117	7	7	101
Saint-Cyr	232	123	117	197	68	44	83
Chels	233	121	115	177	37	53	84
Saint-Just	120	59	53	107	14	38	55
Saint-Macaire	194	109	92	164	7	48	109
Cheron	223	118	112	181	7	57	117
Montreuil	694	450	371	582	5	217	355
Notre-Dame	523	368	299	442	14	148	279
Madelay-Rillé	407	276	25	355	11	71	272
Totaux	3769	2378	2115	3165	263	865	2021
Canton de Vihiers							
Aligné	138	39	35	117	20	65	31
Aranson	129	85	81	101	7	26	67
Carqueux	230	165	149	199	4	54	141
Arché	171	114	108	148	12	9	126
Cheron	541	266	220	409	53	141	208
Chose-de-Tigné	90	34	30	72	6	31	35
Hilaire-du-Bois	378	274	266	315	22	24	269
Mailliers	307	212	203	249	35	32	182
Mail	590	387	348	474	52	84	335
Massavent	92	72	65	82	9	16	57
Saint-Paul-du-Bois	368	253	239	286	84	49	183
La Plaine	335	210	189	258	26	49	181
La Salle-de-Vihiers	290	229	208	251	56	39	153
Mailloire	357	250	235	290	87	22	180
Chacoigné	150	118	108	132	25	17	89
Arché	346	171	157	295	36	117	141
Chéront	192	90	44	157	10	109	35
Chiers	493	114	85	404	66	264	72
La Voile	244	140	126	173	42	32	99
Totaux	5441	3223	2896	4412	652	1150	2584
Canton de Saumur (N.-E.)							
Alloines	684	359	313	568	87	191	285
Arain-sur-Allonnes	410	296	266	354	103	55	198
Arbelle	158	80	74	128	33	30	65
Arbelle	245	133	117	197	71	50	75
Arbelle	563	213	190	458	74	206	173
Arbelle	318	148	135	264	24	88	151
Arbelle	432	217	199	344	130	90	124
Totaux	2810	2287	2008	2313	222	710	1066
Canton de Saumur (N.-O.)							
Saint-Clément	343	163	145	273	49	106	114
Saint-Lambert	621	274	242	492	126	161	199
Saint-Martin	304	155	140	240	63	57	116
Les Rosiers	702	231	205	518	293	154	69
Totaux	1970	823	732	1523	531	478	498
Canton de Saumur (Sud.)							
Alloines	56	38	33	46	6	7	33
Arbelle	392	176	141	310	40	146	124
Arbelle	197	91	82	166	14	69	83
Arbelle	172	89	75	149	30	66	52
Arbelle	234	142	125	192	23	57	112
Arbelle	454	287	183	385	82	198	98
Arbelle	474	240	175	385	89	174	123
Arbelle	217	41	38	200	6	156	38
Arbelle	142	000	000	134	8	121	3
Arbelle	145	86	81	130	3	42	85
Arbelle	3499	841	714	2597	355	1626	592
Arbelle	200	49	39	155	26	97	31
Arbelle	228	33	27	198	11	160	23
Arbelle	294	187	170	254	44	63	147
Arbelle	98	49	41	76	6	25	45
Totaux	6802	1507	1218	5377	743	3007	1589
RÉCAPITULATION							
Canton de Doué	4157	2423	2223	3387	359	872	2127
Genes	2592	1172	954	2046	476	806	750
Montreuil	3769	2378	2115	3165	263	865	2021
Saumur N.E.	2810	1446	2008	2313	522	710	1066
Saumur N.O.	1970	823	732	1523	531	478	498
Saumur Sud.	6802	2349	1218	5377	743	3007	1589
Vihiers	5441	3223	2896	4412	652	1150	2584
Totaux généraux	27540	13811	12146	22222	3546	7888	10635

M. de Grandmaison est élu.

PETIT PATRIOTE

ABONNEMENTS

Un an, 15 fr. — Six mois, 7 fr. 50 — Trois mois, 4 fr.

Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois, et sont, comme les insertions, payables d'avance.

ANGERS, 8 SEPTEMBRE 1893

Considérations électorales

Les moralistes (que l'on ne doit pas dédaigner, d'ailleurs), viennent d'avoir une belle occasion de philosopher, et ils n'y ont pas manqué. Trois élections, en particulier, leur ont fourni prétexte à faire étalage de leur vertu, que personne ne contestait, et ils en ont dit de belles au suffrage universel, ce pelé, ce galeux, que je ne veux pas comparer à l'âne de la fable, mais qu'ils ont accusé d'être l'auteur de tout ce mal, c'est-à-dire de la démoralisation générale.

Si la méthode d'induction vous autorise à conclure du particulier au général, il serait pourtant dangereux de n'y apporter aucune exception. Les réactionnaires, de ce que M. Baihaut avait tripoté dans le Panama, en concluaient que tous les républicains étaient des voleurs. Un pareil système entraîne loin. Bonne pour établir, et cependant sans une certitude absolue, les grandes lois de transformation des espèces, la méthode d'induction tombe dans l'absurde quand elle prétend s'imposer aux états d'âme individuels. C'est ce que les moralistes ont oublié cette fois encore.... pour n'en pas perdre l'habitude.

Je ne méconnais pas, d'ailleurs, que le prétexte était bien choisi. Les accidents électoraux qui le constituent sont même tels que je crois bon d'y insister à mon tour et de les examiner. Si je n'arrive pas aux mêmes conclusions que les farouches moralistes, j'espère bien qu'ils voudront ne pas m'en tenir rigueur plus que de raison, et je les supplie de ne pas me jeter l'anathème avant de m'avoir entendu.

Les trois élections, qui ont motivé les objurgations que l'on sait, sont celles de M. Wilson à Loches, de M. Miellacque de Latour dans la Corrèze, et de M. Vuillot dans le Jura.

J'abandonne aux Euménides de la vertu politique l'élection de M. Wilson. Le moins qu'on en puisse dire, c'est que le parti républicain s'honorera en tenant à l'écart le député de Loches. Également, on peut dire que le suffrage n'en est pas à se première erreur, mais que celle-ci est profondément regrettable.

En ce qui concerne, par exemple, les élections de MM. Miellacque de

nommer, aurait dû faire son enquête.

Mieux vaut, toutefois, à mon sens, essayer de tirer la moralité vraie de ces trois élections, et de voir si les susdits moralistes ont eu raison de jeter l'anathème au suffrage universel.

Evidemment, si l'on admettait ce principe, qu'il faille passer condamnation sur toutes les bévues du suffrage universel, ce serait une pure absurdité. Imaginez qu'un collège électoral élise un monsieur notoirement taré par un de ces métiers lucratifs que la loi et la police tolèrent, mais qui marque indélébilement l'homme? Ce serait de l'aberration. Mais si, là, le dégoût public ne trompe pas, il est tel cas, en matière politique principalement, où l'on est fort sceptique. Tant de gens ont été accusés, en ces dernières années, faussement, d'être des concussionnaires et des voleurs, que le public croit difficilement à la culpabilité de ceux qui le sont. A plus forte raison quand la justice a lavé officiellement le coupable. Certes, on dit que, dans l'élection de Loches, il y a un grand nombre de faits de corruption. Mais, en ce cas, qu'on les établisse. Mais c'est ce scepticisme à l'endroit de la corruption politique qui peut aller jusqu'à un certain point, expliquer la réélection de M. Wilson. En tout cas, il n'y a pas que cela à noter à propos du sujet qui nous occupe.

Et ici je ne fais pas complètement chorus avec les moralistes indignés. Je suis néanmoins d'avis que les élections susdites semblent révéler un manque d'esprit dont le corps électoral doit se guérir et que l'on désire voir disparaître dans l'intérêt de cette institution qu'on appelle le suffrage universel.

A mon sens, la triple élection de MM. Wilson, Miellacque et Vuillot est la marque de ce désir de localité de plus en plus grande qui se marque dans les élections législatives. Le candidat local est, désormais, celui qui paraît avoir le plus de chances. Alors que de bons esprits se préoccupent de l'utilisation politique de toutes les capacités, les électeurs choisissent de plus en plus préférablement le candidat du pays, l'homme qui est de la contrée; on dirait qu'ils croient ainsi être plus réellement représentés à la Chambre. De même, notre système de faveurs gouvernementales ayant pris trop d'extension, il en résulte que l'électeur est mieux

durant	44 50 à 44 75
octobre	45 » 45 25
novembre-décembre	45 75 » » »
1 ^{er} novembre	46 » 46 25
4 premiers	47 » 47 25

Le sac de 159 kil. brut, toile perdue, en trepôt, avec bonification du camionnage, compte 1/2 0/0.

Circulation, 6,900 sacs, c. 6,900 hier.

On cote à trois heures :

durant	44 75 à 44 50
octobre	45 25 45 »
novembre-décembre	46 75 » » »
1 ^{er} novembre	46 25 46 »
4 premiers	47 25 47 »

BLÉ. — Le marché est soutenu à la cote d'une heure sur des avis plus favorables de l'étranger.

On cote à une heure :

durant	20 75 à 21 »
octobre	21 » 21 25
novembre-décembre	21 25 21 50
1 ^{er} novembre	21 50 21 75
4 premiers	22 » 22 25

Poids naturel, 75 à 77 kil. à l'hectolitre, 100 kil. nets comptant.

Circulation : 5,000 qtx., c. 5,000 hier.

On cote à trois heures :

durant	21 » à 20 75
octobre	21 25 21 »
novembre-décembre	21 50 21 25
1 ^{er} novembre	21 75 21 50
4 premiers	22 » 21 75

SEIGLE. — Les affaires sont nulles à la cote d'une heure; les cours dénotent très peu de changement.

On cote à une heure :

Courant	13 50 à 13 75
Octobre	13 75 » » »
Novembre-décembre	14 » » » »
4 de novembre	14 25 14 50
4 premiers	14 50 14 75

Poids naturel, 70 à 72 kil. à l'hectolitre, 100 kil. nets comptant.

Circulation : 4,000 qtx. c. 4,000 hier.

On cote à trois heures :

Courant	13 50 à 13 75
Octobre	13 75 » » »
Novembre-décembre	14 » » » »
4 de novembre	14 25 14 50
4 premiers	14 50 14 75

AVOINE. — La tendance est faible à la cote d'une heure.

On cote à une heure :

Courant	20 » à 19 75
Octobre	19 50 19 25
Novembre-décembre	19 75 » » »
4 de novembre	18 » 18 75
4 premiers	18 » 18 75

Poids naturel, 45 à 47 kil. à l'hectolitre, 100 kil. net cpt.

On cote à trois heures :

Courant	19 75 à 20 »
Octobre	19 25 19 50
Novembre-décembre	18 75 » » »
4 de novembre	18 75 19 »
4 premiers	18 75 19 »

Le Gérant : EMILE HUDON

Angers, imprimerie L. HUDON, place Saint-Martin

BIÈRE

Complets

BANC Siège à 3 lames, peinture verte	40 50
BANC dit de square, peint. verte, long. 1 m 10	10 50
BANC-SQUARE à tôle-abri, long. 1 m 10	20 »
CHAISE Pliante Fer et bois, peint.	3 75
CHAISE Fer, peinture verte	4 25
CHAISE Fer, siège à ressorts, peint.	7 25
FARASOL DE JARDIN Table fer peint.	20 25
TENTE pour jardin et bain de mer 1 m 11, 25 fr. 2 m 100	100
TONNEAU D'ARROSAGE avec pompe, monté sur chariot fer	25

Un an
Six mo
Trois m

Un an
Six mo
Trois m

ou

et c

L'abo

S

Rés

de

Commu

Brigné,
Concours
Denezé,
DOUÉ,
Douces,
Forges,
Saint-Geo
Louresse,
Martigné,
Meigné,
Montfort,
Soulanges
Les Verch
Les Ulmes

Aubigné,
Cernusson
Les Cerqu
Cléré,
Coron,
Poisse-de-T
St-Hilaire-
Montilliers
Nueil,
Passavant,
St-Paul-de
La Plaine,
Salle-de-Vi
Somloire,
Tancoigné,
Tigné,
Trémont,
Vihiers,
Le Voide,

Ca

Andigné,
Breté,
Brossay,
Clay,
Couray-M
Courchamp
Saint-Cyr,
Ljéda,
Saint-Just,
Saint-Macé
Miron,
MONTREU
Pry-Notre
Vendelay-